



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITE DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

### Dix-septième Session

Dakar, Sénégal, 24 – 27 mai 2004

## PROJET DU SECTEUR DES PECHES DANS LE CADRE DU NEPAD

### I. HISTORIQUE

1. Les Chefs d'Etats africains et de Gouvernements ont adopté dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), une vision générale pour le développement de l'Afrique. Son objectif est d'éradiquer la pauvreté, de réaliser la sécurité alimentaire et bâtir les fondements d'un développement économique durable sur le continent. La vision agricole a pour but entre autres, d'améliorer la productivité agricole pour atteindre un taux de croissance annuel en moyenne de 6%, avec une attention particulière aux petits paysans et aux femmes.

2. Le Plan général de développement de l'agriculture africaine du NEPAD (CAADP) a été élaboré en collaboration avec la FAO. Il a été sciemment conçu pour se concentrer sur l'investissement dans les trois domaines qui se renforcent mutuellement. Ces domaines visent à : (i) étendre la région dans le cadre de l'aménagement durable des terres et des systèmes fiables de contrôle d'eau ; (ii) améliorer l'infrastructure rurale et les capacités relatives au commerce pour un meilleur accès au marché ; et, (iii) augmenter l'alimentation et réduire la faim.

3. Pendant la deuxième moitié de l'année 2003, la FAO, sur demande du Secrétariat du NEPAD a développé un projet de plans stratégiques pour les volailles, le bétail, les pêcheries et la sylviculture dans les pays membres du NEPAD. Ces stratégies ont été développés pour se conformer au (CAAPD).

### II. LE PROJET DE STRATEGIES POUR LES PECHERIES

4. Le projet de stratégie du NEPAD pour le secteur de la pêche porte sur deux caractéristiques communes à la plupart des pays africains ; (i) que le secteur de la pêche dépend fortement de l'échange avec le reste du monde, aussi bien à travers les exportations de poisson qu'à travers les importations des machines, des équipements et des engins ; (ii) l'importance du poisson en tant que source de protéine animale dans l'alimentation. Ces deux caractéristiques

prévaudront dans les décennies à venir et par conséquent, une stratégie de pêche du NEPAD pourrait ou devrait apporter une assistance à leur existence continue.

5. Le document part de l'hypothèse selon laquelle les états africains ne pourront pas dans un proche avenir modifier de manière significative les objectifs de politiques actuelles. Ainsi ceux qui sont responsables du secteur devraient continuer à se battre pour celui-ci: (i) pour offrir des moyens d'existence sûrs ; (ii) demeurer une source fiable d'alimentation pour l'Afrique ; (iii) générer des devises étrangères et offrir ainsi des produits compétitifs sur le marché international ; (iv) devenir une source de formation et d'accumulation de capitaux, et, (v) devenir un moyen pour le développement technologique.

6. Après avoir examiné l'avenir prochain de la pêche et de l'aquaculture en Afrique tout en observant qu'au cours des années il était devenu évident que les stocks de poissons naturels accessibles aux pêcheurs africains atteignaient progressivement un stade de pleine exploitation, et que malheureusement dans certains cas ils dépassaient ce stade, le projet de document stratégique conclut que la précédente stratégie d'expansion ne tient plus. Elle doit être revue avec un accent sur la combinaison entre (i) contrôle, retenue et domestication de la pêche de capture ; (ii) encouragement et expansion du secteur d'aquaculture ; et, (iii) augmentation de la valeur ajoutée de tous les produits de pêche consommés localement et exportés. Le document offre ensuite quelques suggestions sur la façon dont cela doit se faire et évalue le montant de l'investissement que le secteur par lui-même ne pourrait probablement pas obtenir.

7. Le document souligne toutefois qu'à l'heure actuelle, la priorité totale et absolue doit être accordée à un meilleur aménagement du présent effort de pêche. Dans le cas contraire, il y a un grand risque de voir les quantités débarquées par les pêches de capture chuter rapidement ; ce qui aura de graves retombées pour les ménages et les communautés qui dépendent de la pêche.

8. L'avant-projet de texte («Vers un programme de développement total de la pêche africaine») sera mis à la disposition de la réunion de la Commission. L'avant-projet a par conséquent été réduit et combiné avec des documents stratégiques développés par la FAO pour les secteurs du bétail et de la sylviculture.

### **III. RECOMMANDATION**

9. Au cours de la prochaine décennie, l'unité africaine sur les politiques de pêche aura également une importance grandissante pour l'avenir de la pêche de capture de l'Afrique de l'Ouest. Outre l'offre de suggestions pour la formulation de politiques, les Membres souhaiteraient considérer aussi la possibilité d'émettre une déclaration commune du COPACE indiquant la nécessité d'une politique africaine visant à assurer un développement harmonieux durable du secteur aussi bien à l'intérieur de l'Afrique que dans ses liens avec les marchés étrangers.